

Conseil municipal du 05 avril 2018

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 27 mars 2018 les membres composant le conseil municipal de NICORPS se sont réunis en mairie le 05 avril 2018 à dix-sept heures quinze minutes, sous la présidence de Monsieur Alain GUEZOU, Maire.

Sont présents : M Alain GUEZOU, Pascal HAIZE, Michel GUILLON, Didier BERNARDIN, Françoise VOISIN, Martine VERNIER, Jean-Philippe HENRARD, Didier LEDOUX en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Absents ayant donné procuration : Marie-Laure MARTIN a donné procuration à Yves LEMOUTON

Absent excusé : Emmanuel FONTENEY

Absent :

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. Michel Guillon est désigné pour remplir cette fonction.

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Vote des comptes administratifs 2017 de l'ordonnateur et des comptes de gestion du receveur (commune, assainissement)
- Vote des budgets 2018 (commune, assainissement)
- Vote des taux des taxes locales 2018.
- Questions diverses

Le Conseil Municipal vote les comptes administratifs et de gestion 2017 en présence de Mme la trésorière :

Service assainissement :

Délibération portant approbation du compte administratif du budget du service assainissement 2017

Sous la présidence de M Michel Guillon, le Conseil Municipal examine le compte administratif du service assainissement 2017 qui s'établit ainsi :

Exploitation

Dépenses	28 144.67 €
Recettes	31 074.90 €

Conseil municipal du 05 avril 2018

Résultats antérieurs reportés : 66 069.33 €

Excédent de clôture : 68 999.56 €

Investissement

Dépenses	69 823.00 €
Recettes	22 367.00 €
Solde d'exécution :	- 47 456.00 €

Reports exercice 2016 : 10 360.92 €

Restes à réaliser :

Besoin de financement : - 37 095.08€

Résultat définitif : 31 904.48 €

Hors de la présence de M. Alain Guézou, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget du service assainissement 2017

Délibération portant adoption du compte de gestion 2017 du service assainissement

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Mme Lydie Perrot-Lambert, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2017, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 68 999.56€ en section d'exploitation et un déficit de 37 095.08€ en section d'investissement, décide d'affecter comme suit ce résultat :

- affectation en réserve d'investissement art 1068 : 37 095.08€
- report en exploitation R 002 : 31 904.48€

Budget primitif 2018 du service assainissement

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 62 827.00€ en section d'exploitation et à la somme de 176 119€ en section d'investissement.

Commune

Délibération portant approbation du compte administratif 2017 du budget communal

Sous la présidence de M Michel Guillon, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2017 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	147 316.91 €
Recettes	158 022.42 €
Résultats antérieurs reportés :	236 073.43 €
Excédent de clôture :	246 778.94 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	82 692.66 €
Recettes	121 040.01 €
Solde d'exécution :	38 347.35 €

Reports exercice 2016 : - 28 121.45€

Solde d'exécution cumulé: 10 225.90€

Restes à réaliser dépenses :	0 €
Restes à réaliser recettes :	0 €
Besoin de financement :	0 €

Hors de la présence de M Alain Guézou, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2017.

Délibération portant adoption du compte de gestion 2017 du budget communal

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré à l'unanimité:

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Mme Lydie Perrot-Lambert, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2016, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 297 167.57€ en section de fonctionnement, un déficit de 28 121.45€ en section d'investissement et des restes à réaliser de 36 957.00€ décide d'affecter comme suit ce résultat :

- affectation en réserve d'investissement art 1068 : 0€
- report en exploitation R 002 : 246 778.94€

Budget primitif 2018 communal

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 398 900€ pour la section de fonctionnement et à la somme de 60375 € pour la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement sont les suivantes : charges à caractère général : 78 800€, charges de personnel : 52 700€, autres charges de gestion courante : 27 200€, charges financières : 0 €, reversement à la CMB : 10 000€, secours : 2 500€, charges exceptionnelles : 190 873€, virement à la section d'investissement : 36 827€.

Les recettes correspondantes sont : produits des services : 300€, impôts et taxes : 80 084€, dotations et participations : 64 238€, autres produits de gestion courante : 6000€, produits financiers : 1500€, excédent reporté : 246 778€.

Les dépenses d'investissement prévues sont : remboursement des emprunts : 0€, dépôts et cautionnement : 500€, participation travaux SDEM : 5 000€ achat de terrain 20 000€, travaux cimetière 5 100€, travaux de voirie : 22 957€, prêt budget assainissement : 19 775€.

Les recettes équivalentes sont: caution : 500€, FCTVA : 12 423€, taxe d'aménagement : 400€, autofinancement complémentaire : 36 837€ solde reporté : 10 225€.

Taxes locales

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux des taxes locales suivants pour l'année 2018 :

taxe d'habitation : 12.24%

taxe foncière propriétés bâties : 14.97%

taxe foncière propriétés non bâties : 21.71%

Le produit fiscal attendu s'élève à 70 084.00€.

Travaux station épuration

Le conseil municipal prend connaissance de l'analyse transmise par l'assistant à maîtrise d'ouvrage à la suite de la consultation lancée pour la réalisation de la mission de bathymétrie – cubage et analyse des boues (tranche ferme) et rédaction du dossier loi sur l'eau et plan d'épandage, suivi agronomique après épandage (tranche conditionnelle).

Quatre propositions ont été reçues : SEDE, SAUR, AQUASOL, HYDRATOP

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le classement proposé et retient le choix du cabinet AQUASOL, le montant de la tranche ferme s'élève à 1210€ ht et la tranche conditionnelle à 3000€.
- autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la mission précitée

Travaux rue de l'église

Le conseil est informé de la nouvelle proposition de l'entreprise Eurovia pour la réfection de la rue de l'église. Le revêtement est prévu en enrobé. Le conseil donne son accord sous réserve de précisions au sujet de la reprise des eaux de ruissellement vers le mur et vers les regards afin que les écoulements ne traversent pas la route. Le conseil autorise M. le Maire à signer le devis d'un montant de 5 682.15€ hors taxes pour la réalisation de ces travaux.

Travaux électricité à l'Auberge

Le conseil municipal, prend connaissance des devis reçus pour la reprise de l'installation électrique de l'auberge (cuisine, laboratoire-chambre froide, salle de restaurant, chaufferie, éclairage de sécurité)

Conseil municipal du 05 avril 2018

- Entreprise MARESCQ de Courcy : 8 824.65€ hors taxes (avec passage en souterrain dans la cour de l'alimentation du laboratoire-chambre froide)
- Entreprise MASSELIN de Saussey : 9 447.97€ hors taxes (avec alimentation du laboratoire-chambre froide en extérieur)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise MARESCQ
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation des travaux

Cérémonie du 8 mai

La cérémonie cantonale du 8 mai aura lieu à Nicorps (messe et vin d'honneur).

Divers

Une date sera fixée pour la remise de l'honorariat à M Michel Guillon.

Aucune réponse n'est parvenue de la part de Maître Thomas au sujet de la demande de la commune pour l'acquisition de sa parcelle en vue de la création d'un lotissement au bourg.

GUEZOU Alain

HAIZE Pascal

GUILLON Michel

BERNARDIN Didier

MARTIN Marie-Laure

Absente excusée a donné procuration à Yves Lemouton

LEMOUTON Yves

VERNIER Martine

VOISIN Françoise

HENRARD Jean-Philippe

FONTENEY Emmanuel

Absent excusé

LEDOUX Didier